ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMULAIRE DE RECOURS POUR LE PASSAGE EN 2ème ANNEE DE BTS
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

La formation au BTS brevet de technicien supérieur est considérée comme un cycle (décret du 14 mars 1986).

A l'issue de sa première année, sur décision du chef d'établissement, après avis du conseil de classe appuyé sur l'ensemble des notes et des appréciations, l'étudiant est admis soit à passer en classe supérieure soit à doubler sa première année.

Si l'étudiant ou sa famille n'est pas d'accord avec la décision de maintien, il peut déposer un recours hiérarchique auprès de la commission académique, qui statue uniquement sur dossier : **COMMISSION LE MERCREDI 24 JUIN 2026.**

Ce dossier de recours est dématérialisé. L'étudiant saisit la commission de recours sur le site démarches-simplifiées **à compter du Mardi 26 mai et au plus tard le Vendredi 19 juin 2026**. Le lien pour la saisie sera mis à sa disposition à cette période sur la page BTS-BUT de l'académie : http://www.ac-versailles.fr/bts-but

Afin de valider sa demande de recours, l'étudiant devra renseigner toutes les rubriques obligatoires et joindre les pièces justificatives suivantes :

☐ Le présent formulaire intégralement **renseigné et signé** par l'étudiant et le chef d'établissement ;

☐ Une lettre motivant la demande de passage adresser **à l'attention de Monsieur le Recteur,** mentionnant l'identité et les coordonnées postales de l'étudiant, la spécialité de BTS (son intitulé) et toutes les précisions justifiant le recours.

☐ Les bulletins scolaires de l'année en cours (2025/2026) qui doivent comporter la signature du chef d'établissement, le cachet de l'établissement et le nom de l'étudiant.

☐ Une convention de stage ou une attestation de stage signée (facultatif)

Démarche dématérialisée - **saisine obligatoire via le lien démarches simplifiées** : OUVERTURE le **Mardi 26 mai 2026.**
Pour toute question, vous pouvez contacter la DRAIO – site de Versailles par Tél. : 01.30.83.44.89

A COMPLETER PAR L'ÉTUDIANT

Je soussigné : Madame ☐ Monsieur ☐ INE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Identifiant national élève

Nom : …… Prénom : …… …… Mél. : …… ……

Désire effectuer un recours de la décision de redoublement de ma 1ère année de B.T.S. : OUI ☐ NON ☐

Spécialité du BTS : ……
(Intitulé complet avec l'option si nécessaire – Pas de sigle)

Date : …… Signature de l'étudiant :

A COMPLETER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Etablissement : ……

Motivation de la décision de redoublement (synthèse des éléments qui ont motivé cette décision) :
……
……
……

Date : …… Signature et cachet du chef d'établissement :

A L'ATTENTION DES ETUDIANTS :

Assurez-vous que votre adresse **mél est bien valide** afin de recevoir les notifications concernant le traitement de votre dossier. Un dossier incomplet entraînera la sollicitation des justificatifs manquants. A défaut de leur réception, votre recours sera traité en l'état lors de la **commission du mercredi 24 juin 2026**.

A l'issue de la commission, nous vous ferons parvenir par courriel la notification de décision. C'est la réponse expresse à votre demande.

Dans les meilleurs délais à la suite de la commission, vous devrez vous présenter auprès du secrétariat du chef d'établissement pour procéder soit à votre réinscription en première année, soit à une inscription en deuxième année ou déclarer toute solution alternative.
Voies de recours : si vous souhaitez contester la décision, vous disposez d'un délai de 2 mois au cours duquel vous pourrez formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de votre département.